



Blocage du point d'indice - Baisse du salaire net. ÇA SUFFIT !

Les fédérations de fonctionnaires ont décidé de lancer **une journée d'action, le 15 mai prochain**, de grève, de manifestations, de rassemblements et d'actions diverses pour **dénoncer le blocage de la valeur du point d'indice depuis 4 ans**, l'absence de négociations salariales et exiger une revalorisation de tous les métiers ainsi que des mesures de rattrapage.

La situation des salaires, du pouvoir d'achat et le contexte syndical.

La valeur du point d'indice est bloquée depuis 4 ans et, à l'occasion du changement de Premier ministre, nous avons appris qu'il n'y aurait pas d'augmentation avant 2017.

Le montant des mesures catégorielles, autre élément de revalorisation des salaires, a été divisé par 2 ces dernières années.

La désindexation des retraites est également annoncée.

Par contre les prélèvements sociaux augmentent.

Conséquence, chaque année nos collègues constatent une diminution de leur salaire réel sur leur feuille de paie. Elle va s'accroître.

Le gouvernement commence de lever le voile sur **le financement du « pacte de responsabilité »**.

De plus, **les prélèvements sociaux risquent de croître encore** pour financer les 10 milliards d'économies qui doivent être réalisés sur la protection maladie et sociale. 7 autres milliards d'économies doivent encore être trouvés en plus de la désindexation des retraites.

Et cette liste n'est malheureusement pas exhaustive !

La FAEN dans l'action.

Le Bureau fédéral de la FAEN appelle les personnels de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à participer à **cette journée d'action**.

Car nous sommes tous conscients que **cette situation est inacceptable** et ne doit plus durer. **La mobilisation du plus grand nombre est donc nécessaire.**

Nous savons qu'elle sera difficile mais tous les militants de la FAEN doivent s'y engager car le gouvernement a profité de l'atonie de la majorité des personnels sur certains dossiers (refondation...) pour multiplier les mesures négatives.

Par contre, **chaque fois que la mobilisation a été suffisante (CPGE), il a dû reculer.**

A chacun donc de prendre ses responsabilités.

Arrêt maladie et sanction financière

Si le « délai de carence » a bel et bien vécu, puisque abrogé depuis le 1er janvier, les congés de maladie des fonctionnaires n'en restent pas moins très encadrés.

Ainsi, **un projet de décret** prévoit d'instituer **une sanction financière** (disposition découlant de la loi de finances 2014) pour les collègues qui n'adresseraient pas leur arrêt maladie dans **un délai de 48 heures** à l'administration.

Un premier manquement à cette obligation entraînerait **un avertissement**, qui serait suivi d'une sanction financière **en cas de « récidive » dans les 24 mois suivants**, à hauteur de la moitié de la rémunération entre la date de prescription de l'arrêt et celle de son envoi (sanction non applicable en cas d'hospitalisation, ou impossibilité reconnue).



Prévisions d'effectifs d'élèves

Chaque année, la Direction de l'Évaluation de la Prospective et de la Performance établit des prévisions d'effectifs d'élèves pour les rentrées à venir.

Régulièrement, ces prévisions s'avèrent minorées par rapport à la réalité constatée à la rentrée.

On pourrait s'en amuser venant d'une direction qui affiche la « performance » dans son intitulé mais cette minoration est lourde de conséquences car c'est sur la base de ces prévisions minorées que sont votés les budgets de l'Éducation nationale.

Le tableau ci-dessous est particulièrement révélateur.

Les conséquences ne sont pas neutres, ni pour les élèves, ni pour les personnels car pour accueillir ces élèves soi-disant supplémentaires, le **processus administratif conduit à augmenter les effectifs des classes** parfois bien au-delà du raisonnable.

Dans le FAEN infos n° 8 du 15 janvier, nous contestons ouvertement les prévisions de la DEPP pour le second degré : une augmentation de seulement 9 100 élèves à la rentrée 2014 dont 4 100 pour le collège.

Des manipulations de chiffres qui entament la crédibilité de l'institution, du gouvernement et du Parlement et la confiance des personnels comme celle de l'opinion.

DU MONOLOGUE AU DIALOGUE SOCIAL ?

Les nouvelles mesures unilatérales que le gouvernement vient de prendre le démontrent une nouvelle fois : **il n'y a pas de véritable dialogue social.**

Pour exister, le dialogue social doit s'appuyer sur **une volonté politique privilégiant la négociation et non le passage en force**, impliquant des concessions de part et d'autre. Cette volonté politique n'existe pas.

Les actuelles instances de concertations fonctionnent mal.

Les organisations qui y siègent se satisfont d'une situation qui pénalise les personnels mais octroie quelques privilèges à ces fédérations.

La FAEN milite pour l'instauration d'un véritable dialogue social associant l'ensemble des organisations légalement constituées, remplissant les conditions d'ancienneté et de respect des valeurs républicaines pour se présenter aux élections professionnelles.

Du 27 novembre au 4 décembre 2014, vous aurez l'occasion d'agir pour davantage de pluralisme syndical, pour davantage de droits pour les personnels en votant pour la FAEN et ses syndicats membres

Evolution des prévisions d'effectifs

	Prévisions mars 2013 pour la rentrée 2013	Effectifs réels Rentrée 2013	Prévisions mars 2013 pour la rentrée 2014	V O T E B U D G E T D E C E M B R E 2 0 1 3	Prévisions mars 2014 pour la rentrée 2014	Prévisions mars 2014 pour la rentrée 2015
Maternelle	+ 17 400	+ 24 000	- 400		+ 2 800	+ 200
Elémentaire	+ 16 200	+ 17 740	+ 31 900		+ 32 200	+ 22 600
Total 1 ^{er} degré	+ 33 600	+ 41 740	+ 31 500		+ 35 600*	+ 23 400*
Collège	+ 16 800	+ 20 000	+ 4 100		+ 3 200	- 19 500 ⁽²⁾
Lycées	+ 18 700	+ 31 000	+ 5 000		+ 24 100	+ 49 100
Total 2 nd degré	+ 35 500	+ 51 000	+ 9 100 ⁽¹⁾		+ 27 300	+ 29 600
Total 1 ^{er} et 2 nd degrés	+ 73 000	+ 92 740	+ 40 600		+ 62 900	+ 53 000

*Y compris CLIS